

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2883

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Parc de stationnement de la Magnaneraie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

**Conseil du 9 juillet 2018**  
**Délibération n° 2018-2883**

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Mions
objet :	<b>Parc de stationnement de la Magnaneraie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le projet d'aménagement du parc de stationnement de la Magnaneraie à Mions est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

La présente demande concerne une individualisation complémentaire d'autorisation de programme afin de prendre en charge les travaux d'aménagement. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme en 2017, pour prendre en charge les études pour un montant de 25 000 € TTC (autorisation de programme études).

Le futur parc de stationnement de la Magnaneraie est prévu sur une parcelle appartenant actuellement à la Commune de Mions. La parcelle de terrain fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire en attendant la régularisation foncière.

Cette parcelle, située à proximité du centre-ville, est bordée de nouvelles constructions de logement. Un mail piéton existant permet de rejoindre directement le centre-ville depuis le terrain non aménagé.

**II - Projet**

Le projet prévoit la création d'un parking de 55 places (dont 2 dédiées aux personnes à mobilité réduite), la plantation de 17 arbres pour assurer l'ombrage du parking et la mise à disposition d'un espace aménageable par la Commune en aire de jeux.

Le mail piéton existant sera requalifié pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et assurer la liaison piétonne entre le centre-ville et le futur parking.

**III - Coût**

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme s'élève à 325 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 125 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses à la charge du budget principal se décomposent de la manière suivante :

- plantations : 50 000 €,
- coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) : 5 000 €,
- mobilier urbain : 30 000 €,
- travaux de voirie : 240 000 €.

**IV - Planning**

Les travaux seront réalisés au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 (après procédure d'appel d'offres à mener au 1<sup>er</sup> semestre 2018) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'aménagement du parc de stationnement de la Magnaneraie à Mions.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie pour un montant en dépenses de 325 000 € TTC à la charge du budget principal et 125 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- budget principal :

- . 225 000 € TTC en dépenses en 2018
- . 100 000 € TTC en dépenses en 2019 ;

sur l'opération n° 0P09O5405,

- budget annexe de l'assainissement : 125 000 € HT en dépenses en 2018 sur l'opération n° 2P09O5405.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 350 000 € TTC pour le budget principal en dépenses (dont 25 000 € déjà individualisés via l'autorisation de programme études) et 125 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.**